



VILLE DE SAINT-GERVAIS-LES-BAINS  
Haute-Savoie

**DECISION VALANT DELIBERATION**  
N° 2025/012 CL

Monsieur le Maire de Saint-Gervais,

VU l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant au Conseil Municipal de déléguer au Maire, pour la durée de son mandat, certaines de ses attributions,

VU la délibération du Conseil Municipal n° 2020/075 du 24 mai 2020 autorisant Monsieur le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

CONSIDERANT les travaux de réhabilitation des maisons Rosset prévus dans le cadre du budget investissement ville 2025,

CONSIDERANT le résultat de la consultation, décomposée en 19 lots listés ci-dessous, et lancée selon la procédure adaptée le 28 août 2025 :

<b><i>Lot</i></b>	<b><i>Nature des travaux</i></b>
1	Désamiantage
2	Curage
3	VRD – Aménagements extérieurs
4	Démolitions
5	Gros-oeuvre
6	Charpente bois
7	Couverture aluminium - Zinguerie
8	Menuiseries extérieures bois vitrées - Occultations
9	Métallerie
10	Menuiseries intérieures bois
11	Plâtrerie – Isolation - Peintures
12	Chapes flottantes
13	Carrelages - Faïences
14	Sols souples

15	Enduits de façades
16	Plateforme élévatrice PMR
17	Électricité
18	Plomberie - Sanitaire
19	Chaudrage - Ventilation

DECIDE :

D'ATTRIBUER les premiers marchés comme suit :

- Lot 1 à l'entreprise QS3D SAS pour un montant total HT de 17 500,00 € (dix-sept mille cinq cents euros) ;
- Lot 2 à l'entreprise ABBE JOSEPH SAS pour un montant total HT de 40 000,00 € (quarante mille euros) ;
- Lot 4 à l'entreprise ABBE JOSEPH SAS pour un montant total HT de 53 000,00 € (cinquante-trois mille euros) ;
- Lot 5 à l'entreprise ABBE JOSEPH SAS pour un montant total HT de 299 000,00 € (deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille euros) ;
- Lot 6 à l'entreprise ALPHA CHARPENTE pour un montant total HT de 49 000,00 € (quarante-neuf mille euros) ;
- Lot 7 à l'entreprise ALPHA CHARPENTE pour un montant total HT de 77 000,00 € (soixante-dix-sept mille euros) ;

DE SIGNER tous les documents se rapportant à ce dossier.

Fait et décidé le 13 novembre 2025

Le Maire,

Jean-Marc PEILLEX



Rendue exécutoire le 14/11/2025  
Affichée le 14/11/2025